

Extraits des Derniers Journaux d'Europe.

—On lit dans le *Réparateur de Lyon* du 19 décembre :

« Il s'est passé hier dans notre ville un fait qu'on aura peine à croire, tant il rappelle les scènes de violence d'une époque reculée. Hier soir, à 8 heures et demie, M. Vincent Millon, marchand de dentelles, place du Plâtre, et ancien juge au tribunal de commerce, se rendait, avec son fils âgé de douze ans, dans la maison qu'il habite à la Guillotière, près le pont Charles X : arrivé sur le quai de Retz, entre ce pont et la voute du Collège, il a été assailli par quatre bandits qui, après l'avoir séparé de son fils qu'ils ont jeté par terre d'un coup de poing, se sont emparés de lui et l'ont entraîné de force dans un petit bateau qu'ils tenaient prêt en amont du pont. Aux cris de M. Millon et de l'enfant, on est sorti des cafés et des maisons de roulage qui sont en grand nombre sur ce quai, mais les quatre malfaiteurs avaient eu le temps de consommer leur enlèvement, et lorsqu'on est arrivé au secours, le bateau avait déjà gagné le large et suivait le courant du Rhône qui l'entraînait rapidement. On a seulement entendu la voix de M. Millon qui criait : Au secours de Vincent Millon !

L'enfant a été recueilli dans les bureaux des Papiers, et en un clin-d'œil la foule attirée sur les lieux, s'est précipitée à la course sur les deux rives du fleuve : le poste du pont Charles X a fait des décharges dans l'espoir de prévenir le poste du pont de la Guillotière ; mais tout a été inutile ; favorisé par la nuit et par un brouillard épais, le bateau avait disparu, emportant le malheureux M. Millon, resté seul à la merci des misérables auteurs d'un abominable guet-apens.

La police et la gendarmerie se sont mises sur-le-champ en mouvement. Un homme a été arrêté, dit-on, dans un cabaret de la Guillotière, se répandant en menaces contre M. Millon. On a fait des recherches avec des torches tout le long du Rhône jusqu'au delà de Pierre-Bénite ; on n'a rien découvert, et ce matin la famille est encore en proie aux plus cruelles inquiétudes.

Il faut espérer qu'on sera bientôt sur les traces des malfaiteurs, la neige qui recouvre la campagne permettra de les suivre depuis le lieu où ils ont débarqué, et sans doute un châtiment exemplaire rassurera le public effrayé de voir que, dans une ville de 200,000 âmes, avec une garnison de 12 à 15,000 hommes, une police nombreuse et de la gendarmerie, à quelques pas d'un poste, on peut, à l'heure du soir, enlever impunément un citoyen, dans un quartier populeux et commerçant.

—On lit dans le *Réparateur de Lyon* du 22 :

« M. Vincent Millon, si soudainement enlevé vendredi dernier, fut placé, comme on sait, sur un petit bateau et livré au courant du Rhône. Le lendemain, à 4 heures du matin, ses ravisseurs le déposèrent dans une carrière abandonnée, près de Tournay, à quelque distance de Givors. Après une halte, le sieur Poncelet, le chef et l'âme du coup de main, prit le parti de se rendre à Tournay, se faisant toujours suivre de M. Millon, qu'il menaçait de mort à chaque instant. Là, Poncelet se rendit chez un de ses amis et lui demanda la clé de sa cave, que celui-ci lui remit sans hésiter. Poncelet y conduisit sa victime, près de laquelle il resta, sans lumière et sans feu, ne la quittant pas d'un instant.

Cependant, soit curiosité, soit tout autre motif, la personne chez laquelle s'était présenté le ravisseur, voulant savoir ce que faisait Poncelet, descendit dans la cave, qui, à ce qu'il paraît, n'est pas attenante à la maison qu'il occupe. Il appela ; Poncelet ne répondit rien ; il appela de nouveau, même silence. Alors il menaça d'enfoncer la porte, mais il ne put rien obtenir. Inquiet d'un silence aussi obstiné, cet homme alla enfin prévenir la gendarmerie, qui arriva en force et pénétra dans le réduit. Poncelet était devant sa victime, une hache levée sur sa tête et le menaçant de mort.

Un gendarme arma aussitôt un pistolet, et le tourmentant vers la poitrine de Poncelet, le menaçait de le tuer s'il faisait le moindre mouvement.

La position était critique, il fallait se rendre, et c'est ce que fit Poncelet. On s'empressa de délier les cordes qui tenaient étroitement serrés les bras de M. Vincent Millon qui rendit à la liberté.

Quant à Poncelet, il a été immédiatement dirigé vers Lyon, où il est arrivé ce matin. M. le procureur du roi l'a fait écrouer à la prison de Roanne.

Voici maintenant à quoi on attribue le crime inouï dont Poncelet s'est rendu coupable. M. Vincent Millon était juge au tribunal de commerce, Poncelet un procès important et le perdait. Il a attribué à M. Millon la perte de ce procès, et c'est pour se venger qu'il a commis l'attentat dont nous venons de rendre compte.

M. Millon avait écrit deux lettres à sa famille, l'une pour l'engager à ne faire aucune poursuite, l'autre pour lui demander 10,000 fr. en or qui devaient être déposés pour sa rançon, dans un lieu qu'il indiquait.

—On écrit du camp de Beverloo (Hollande), 24 décembre :

« Il est arrivé un grand malheur à cinq lieues d'ici. Hier, vers dix heures du matin le feu a pris aux bruyères et bois de Postel, achetés récemment par une société française pour un prix fort élevé. Au jourd'hui à midi l'incendie continue. Hier, à quatre heures, le feu paraissait si près de nous, que l'alarme a été battue ; tous les sapeurs-minesurs, au nombre de plus de 200, armés de pelles et de pioches, sont partis ; mais arrivés à deux lieues d'ici ils sont revenus parce qu'ils ont appris qu'il y avait encore trois lieues à faire. C'était un spectacle effrayant ; l'incendie occupait un espace de plus de trois lieues, et la colonne de feu, qui était haute de quarante à cinquante pieds, aurait pu être aperçue à plus de quinze lieues de distance.

—Le *Journal de Limbourg* contient sur cet événement la note suivante :

« Hier, vers huit heures du soir, un violent incendie s'est manifesté à l'horizon dans la direction du camp de Beverloo. D'après les rapports des campagnards qui se sont rendus aujourd'hui au marché de cette ville, il doit avoir eu lieu dans le Brabant septentrional.

« S'il en est réellement ainsi, les détails les plus affligeants ne tarderont pas à nous arriver ; car qu'il nous soyons séparés de la frontière hollandaise par une distance de sept lieues, la direction et le progrès des flammes se laissent parfaitement distinguer.

« Voici ce qu'on a appris de nouveau sur les résultats de la chute d'une passerelle à Agen. Trois hommes ont été tués sur le coup ; 15 sont grièvement blessés. Deux enfants viennent d'être amputés : plusieurs femmes ou hommes n'ont pu être encore retrouvés. Sur trente-six personnes on n'en a sauvé environ que dix-sept ou dix-huit ; la ville d'Agen est dans la consternation.

La lettre suivante a été adressée au sujet de cet

événement au rédacteur du *Journal de Lot-et-Garonne* :

« Partout, dans le bourg du Passage-d'Agen, on entend des cris lamentables ; partout on voit des morts et de mourants. J'ai vu deux femmes dont tous les membres étaient brisés ; une autre luttant avec les angoisses de la plus dure agonie et remuant convulsivement son crâne ouvert ; une malheureuse enfant de douze ans jetant des plaintes affaiblies par le mal, et soulevant son avant-bras, dont tous les tendons sont à nu. On craint de connaître toute la vérité. On rencontre des mères qui réclament leurs enfants, des frères qui cherchent leurs sœurs.

« J'écris ces lignes sous l'impression de ce pénible spectacle et des douloureuses émotions qu'il inspire ; si vous ajoutez à ce lugubre tableau l'affreuse misère de la plupart des familles atteintes par cet horrible événement, vous comprendrez peut-être un peu la tristesse qui règne dans ce malheureux village et l'immense malheur qui l'a frappé.

LES JUIFS EN PALESTINE.—On dit que, pendant les cinq dernières années, le nombre des juifs en Palestine s'est accru de 2,000 à 40,000 et qu'il va toujours en augmentant. Quelques-uns de ces juifs sont chrétiens et d'autres musulmans. Une société établie à Londres pour la conversion des juifs, a formé une mission à Jérusalem et a bâti une église sur le Mont Sion. Ces juifs convertis au protestantisme ont traduit en hébreu le livre des *Common Prayers* et sont sous la conduite d'un missionnaire anglais qui est lui-même un juif converti. « Ainsi, dit un journal, après une période de dix huit cents ans, les psaumes de David en hébreux sont encore chantés par des hébreux sur le Mont Sion, où ils furent mis en musique par leur auteur, il y a trois mille ans ! »

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

Audience du 15 décembre.

INCENDIE.—TENTATIVE DE MEURTRE.

Rouillard est accusé de plusieurs crimes capitaux. Hier son fils comparait devant le jury et a été condamné pour vol qualifié à cinq ans de travaux forcés.

Rouillard père, parvenu à l'âge de soixante-cinq ans après une longue série de revers, n'ayant d'autre perspective que la misère, avait été obligé de vendre une auberge qu'il exploitait à Saint-Martin-d'Ordon, et une vigne qu'il possédait près de cet endroit. Il s'était réservé la dernière récolte, mais une surenchère ayant été formée par le sieur Leriche, créancier inscrit sur l'auberge et la vigne, et celui-ci se disposant à faire vendre la récolte, qui approchait de sa maturité, Rouillard, le précédent acquéreur et l'huissier de Leriche s'entendirent pour que la récolte fût adjugée à un sieur Coste au prix de 200 fr. ; ce sieur Coste devait entrer en arrangement avec Rouillard.

Mais Leriche, refusant de ratifier cette vente, poursuivit la mise aux enchères, et la vente fut indiquée au 27 septembre dernier. Rouillard, furieux de voir échapper sa dernière ressource, court à sa vigne avec son fusil armé. Apercevant Leriche, qui venait la visiter avec quelques amateurs, il s'élance à leur rencontre. « Brigaard, s'écrie-t-il, en s'adressant à Leriche, viens à la vigne, je serre le doigt, et tu ne battras pas long temps de l'ail. » Ceux-ci continuant à se diriger vers la vigne, Rouillard y court avec eux, prend un échalas, en frappe les ceps et achève de détruire les raisins avec ses pieds.

Toujours furieux, il rentre chez lui, court chez son locataire, et lui plaçant le canon de son fusil sur la poitrine, il le menace de le tuer, lui ou sa femme, s'il ne lui donne pas 160 fr. Grâce à l'intervention de sa femme, qui l'entraîne chez lui, il accorde 5 minutes à son locataire Payen ; celui-ci ferme sa porte et se sauve par la fenêtre. Rouillard brise les carreaux de ses fenêtres, puis il enfonce la porte de Payen, et le voyant parti, place un tison dans son lit, après avoir rassemblé autour des meubles et des objets combustibles. Cette tentative d'incendie n'a heureusement pas d'effet, grâce au fils Rouillard, qui jette les matelas par la fenêtre.

Cependant Rouillard s'élance hors de chez lui, disant à sa femme : Adieu, tu ne me reverras plus. Le pistolet au poing, son fusil sur l'épaule passé au travers d'un pain, les cheveux hérissés, les membres tremblants, le visage inondé de sueur il aperçoit Payen. « Voilà ton compte », s'écrie-t-il en l'ajustant ; le coup ne part pas, mais un second coup est tiré, et Payen est atteint sur la nuque d'un petit grain de plomb. Au bruit de la détonation, les voisins se réunissent et s'interrogent ; Rouillard tire sur ce groupe un second coup de feu qui n'atteint personne, mais deux témoins déclarent avoir entendu une balle siffler à leurs oreilles.

Rouillard fuit, égaré, hors de lui ; l'incendie d'une ferme dite de Baisacourt signale son passage. Malgré la surveillance nécessaire par des menaces horribles faites par Rouillard depuis long-temps, il est impossible de rien sauver ; bâtiments et récoltes, tout est anéanti ; le sinistre est évalué à 3,895 francs, pour les récoltes seulement. A un demi-kilomètre de distance éclate en même temps un second incendie dans un taillis où se trouvait un atelier de cercliers.

Deux courageux paysans parviennent à éteindre ce dernier feu, avant qu'il ait pu causer de dommages ; un coup de feu se fait entendre ; les témoins empêchent de distinguer quel en est l'auteur ; mais une bourre retrouvée le lendemain, sur laquelle se lit entre autres syllabes la dernière du nom de Rouillard et son prénom François, ne permet pas de douter qu'il ne soit le coupable, et donne lieu de croire qu'il a dirigé ce coup sur les deux paysans qui venaient d'éteindre le feu du taillis.

Le lendemain 28, à six heures du matin, Rouillard se présente toujours furieux dans un cabaret ; il se fait servir à manger et prend son repas de la main gauche, tenant toujours son pistolet dans la droite et son fusil entre ses jambes. Là, il raconte ce qu'il a fait, annonçant qu'il va mettre le feu au village et chez vingt personnes qu'il nomme ; qu'il doit périr, mais qu'avant il tuera le plus de personnes et fera le plus de mal qu'il pourra ; qu'il a quatre coups pour les gendarmes et un pour lui ensuite. Pendant qu'il se livre à ces projets criminels, les habitants de Saint-Martin, avertis de sa présence, s'élancent à sa poursuite.

Plusieurs coups de fusils sont tirés sur lui, mais il se réfugie dans le bois des Rochers, où il est cerné comme une bête féroce. Là il apostrophe plusieurs personnes, leur adressant mille injures et jurant de tuer quiconque chercherait à l'atteindre. Nul ne se sent le courage de braver ses menaces, mais après plusieurs heures d'attente, un homme, séduit par l'appât d'un faible gain, pénètre dans le taillis. Bientôt une détonation se fait entendre, l'homme revient tomber sans connaissance à la lisière du bois ; une balle lui avait pénétré dans le ventre et une autre dans la cuisse. Rouillard n'a pu être arrêté

que le lendemain, encore fallut-il user de surprise et le saisir à l'improviste.

Une série d'attentats aussi multipliés, avoués pour la plupart par l'accusé, laissent bien peu de latitude à la défense. Vainement elle représente que l'état de fureur de l'accusé lui avait ôté sa raison et la conscience de ses déplorables excès ; vainement elle invoque l'âge avancé de cet homme, parvenu à soixante-cinq ans après une vie laborieuse et sans reproches ; sa misère, ses malheurs, son désespoir. Elle n'a réussi qu'à faire écarter deux chefs d'accusation. Succès inutile ! il restait cinq autres chefs, dont chacun pouvait entraîner la peine capitale.

Rouillard a été condamné à la peine de mort.

QUEBEC.

SAMEDI, 14 FEVRIER 1841.

INSTALLATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT DU CANADA.—Mercredi dernier, à une heure, Son Excellence le gouverneur-général prêta serment comme gouverneur de la province du Canada, entre les mains du juge en chef James Stuart, en présence des membres de l'ex-conseil spécial, des juges, des chefs des divers départements de l'administration et de quelques membres du clergé, réunis à l'hôtel du gouvernement à Montréal. Une salve de 19 coups de canon fut tirée par l'artillerie royale sur le Champ-de-Mars, et par l'artillerie volontaire sur la glace en front de la ville.

A deux heures il y eut un lever, pendant lequel une garde d'honneur, fournie par le 23^e régiment, stationna devant le château et la musique du régiment joua divers airs favoris. Sur trois cents et quelques personnes présentes au lever, dont un grand nombre sont des militaires, nous ne remarquons que deux noms français que les suivants, dont la plupart sont ceux d'employés du gouvernement, ou de personnes qui par état sont éloignées de la politique :

Thomas Amiot, F. P. Bruneau, Tan. Bonthillier, O. Berthelot, A. Cuvillier fils, F. M. Chevalier de Lorimier, J. Cuvillier, M. Cuvillier, P. Charbonnel, G. H. Chénier, Tréfilé Chénier, G. Desbarats, Charles Deléry, Thomas V. de Boucherville, D. Delisle, D. D. de Blouy, C. M. Delisle, A. Delisle, McGill Desriviers, P. V. de Boucherville, A. M. Delisle, — Fay prêtre, — Faribault, H. Gigué, P. Laré, E. M. Leprohon, J. A. Lacroix, — Laroque, J. M. Lamotte, — Lamotte, — Lacombe, — Laframboise, J. D. Lacroix, D. Mondelet, — Panet (G. V.), — Perrault, — Pinet, révérend M. Picard, A. Pinsonault, Jules Quesnel, révérend M. Roupe, A. Laroque, D. S. Rodier, révérend M. St. Pierre, — Villeneuve prêtre, J. Viger.

Le soir il y eut bal au château. Le *Herald* dit que la réunion fut nombreuse et *fashionable*. A 5 heures, pendant le lever, parut la proclamation suivante :

« Son Excellence le très-honorable CHARLES, BARON SYDENHAM, de Sydenham au comté de Kent, et de Toronto en Canada, conseiller de Sa Majesté en son conseil privé, gouverneur-général de l'Amérique Septentrionale Britannique, capitaine-général et gouverneur-en-chef dans et pour les provinces de Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et l'île du Prince Edouard, et vice-amiral d'icelles.

SYDENHAM.—PROCLAMATION. « En obéissance aux ordres de la Reine, j'ai aujourd'hui pris le gouvernement de la province du Canada. Le haut et le bas Canada, séparés pendant cinquante ans, sont encore une fois réunis, et formeront dorénavant une seule province, soumise à une seule administration.

« A mon arrivée dans le Bas-Canada, je déclarai qu'un des principaux objets de ma mission était de mettre fin à la suspension de la constitution dans cette province et de rendre à ses habitants le bénéfice complet des institutions britanniques. Cet objet est accompli. Par l'acte impérial qui fixe l'union, le gouvernement représentatif est rétabli, et le contrôle du peuple sur ses propres affaires, qui est regardé comme le plus haut privilège des Anglais, lui est encore une fois rendu. L'acte qui pourvoit à cela, attache à cet octroi certaines conditions sur lesquelles la législature provinciale ne peut exercer aucune autorité, tandis qu'il laisse à l'arbitrage définitif de cette législature toutes questions autres que celles que le parlement impérial, dans sa sagesse, a cru essentiel de décider lui-même : la réunion législative, l'établissement d'une administration sûre et ferme du gouvernement, et le maintien des relations convenables de colonie et de métropole. On s'est étudié (efforts have been sedulously made) à tromper les ignorants (the unwary), et particulièrement quelques-uns de nos co-sujets d'origine française sur ce point ; à représenter ces dispositions comme injustes (injust), à les traiter comme susceptibles de changement ici, et à exciter une opposition qui ne pourrait être qu'aussi malavisée (mischievous) qu'elle sera nécessairement inutile.

« Je me flatte cependant que ces efforts seront infructueux, et j'en appelle à la loyauté et au bon sens des habitants du Bas-Canada, de quelque origine qu'ils soient, dans l'assurance qu'ils useront du pouvoir qui leur est maintenant remis entre les mains, de manière à justifier la confiance que notre souveraineté et le parlement impérial ont reposée en eux, et à participer cordialement à un effort pour avancer les intérêts communs de la province unie.

« Dans le Haut-Canada, le sentiment du peuple a été pleinement et librement exprimé, par ses organes constitutionnels, sur la grande question de l'union elle-même, et sur les principes sur lesquels elle devait être basée. Ces principes ont été adoptés par le parlement impérial, et ce sera toujours pour moi un sujet de la plus grande satisfaction que mes humbles efforts aient aidé à l'accomplissement d'une mesure qui, comme je le crois fermement, assure à cette province, (le Haut Canada) pour laquelle j'éprouve des sentiments d'affection aussi bien que d'intérêt, des avantages qu'elle n'aurait pu autrement atteindre.

« Habitants de la province du Canada ! puissiez-vous dorénavant être unis de sentiments comme, de ce jour, vous l'êtes de nom. Qui pourrait visiter, comme il a été ma bonne fortune de le faire, les régions étendues qui sont, maintenant, réunies sous une dénomination commune, et ne pas reconnaître les immenses ressources qu'elles présentent pour tout ce qui peut contribuer au bien-être et au bonheur de l'homme ? Faisant partie du puissant empire de l'Angleterre, protégés par ses armes, aidés de ses trésors, admis à tous les bénéfices du commerce comme ses citoyens, votre liberté garantie par ses lois, et vos droits soutenus par la sympathie de ses habitants vos co-sujets, aucun pays du monde ne jouit d'une meilleure position que celle du Canada.

« C'est à vous, ses habitants, de cultiver ces avantages, de profiter de l'ère nouvelle qui s'ouvre devant vous. Notre gracieuse souveraine et le peuple d'Angleterre attendent avec anxiété le résultat du grand changement qui vient de s'accomplir aujourd'hui. Le premier vœu de la Reine est de régner dans les cœurs de ses sujets et de sentir qu'ils sont contents et prospèrent sous son gouvernement doux et juste ; son parlement et son gouvernement, en vous confiant de nouvelles institutions, n'ont cherché que votre bonheur et votre avantage. En vos mains est maintenant votre sort ; et de la manière dont vous saurez profiter de l'occasion dépend votre destinée. Puisse le dispensateur tout-sage des événements régler vos actes de manière qu'ils tendent à établir la paix et le bonheur parmi vous, et puisse-t-il répandre ses bénédictions sur cette union dont il a été mon devoir agréable de vous annoncer aujourd'hui l'accomplissement.

« Donné sous mon sceau et le sceau de mes armes, à l'hôtel du gouvernement, en la ville de Montréal, dans la dite province du Canada, le 10^e jour de février, de l'an de Notre-Seigneur 1841, et du règne de Sa Majesté la quatrième.

« Par ordre, (Signé) D. DALY, Secrétaire de la province.

« Nous ne doutons point que le premier vœu de la Reine ne soit de régner dans les cœurs de ses sujets. Nous ne doutons pas non plus que Son Excellence n'éprouve des sentiments d'affection toute particulière aussi bien que d'intérêt pour le Haut-Canada ; mais le bénéfice complet des institutions britanniques !...hum.

LA BANQUE DES ETATS-UNIS, qui avait repris ses paiements en espèces le 15 janvier, après avoir emprunté un nouveau million de livres sterling en Angleterre, les a de nouveau suspendus le 4 février, avec peu ou point d'espoir cette fois de pouvoir jamais les reprendre. Elle a entraîné dans sa chute presque toutes les autres banques de Philadelphie, et il est à craindre que le mal ne s'arrête pas là : car ce mal est contagieux, et se répandra probablement à l'est, à l'ouest, au sud, et peut-être même au nord, comme en 1839.

AMERIQUE DU SUD.—COLOMBIE.—On a des nouvelles de Porto-Cabello jusqu'au 16 janvier. Une gazette extraordinaire publiée à Caracas (république de Venezuela) annonce que le général Florès, président de la république de l'Equateur, a défait le général insurgé Obando, qui a été tué dans l'action. On apprend par la même gazette que les créanciers anglais de la ci-devant république de Colombie, composant maintenant celles de l'Equateur, de la Nouvelle Grenade et de Venezuela, ont réglé définitivement avec la dernière les termes auxquels elle doit payer sa part de la dette, intérêts et principal.

NOUVELLES DE L'OREGON ET DES ILES SANDWICH.—Le *Commercial Advertiser* de New-York donne des nouvelles de la mission méthodiste épiscopale américaine chez les sauvages du territoire contesté de l'Oregon ou fleuve Colombie sur la côte nord-ouest de l'Amérique. Depuis les avis précédents environ mille sauvages avaient embrassé le christianisme. Le docteur White, médecin de la mission, était mort par suite d'un accident. Le paquebot *Lausanne*, qui avait transporté les missionnaires, devait laisser les îles Sandwich le 15 octobre pour New-York.

La barque anglaise *Harlequin* fit voile des îles Sandwich le 3 août, pour le Kamtschatka.

Le navire anglais *Forrester*, appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson, arriva aux îles Sandwich le 10 août, de Londres, après un passage de six mois, et y resta jusqu'au 31, qu'il partit pour l'Oregon. Il était chargé de marchandises sèches destinées pour ce territoire.

La première pierre d'une nouvelle église catholique fut posée le 6 août aux îles Sandwich en présence du roi de ces îles, et des officiers de la frégate française la *Danaide*.

L'INSTITUT VATTÉMARE.—Nous n'avons pas encore obtenu le rapport de l'assemblée d'hier de la Société Littéraire et Historique, mais nous apprenons avec plaisir que les membres en général ont paru accueillir favorablement les propositions de M. VATTÉMARE.

THEATRE.—On sait que M. ALEXANDRE, si renommé comme artiste dramatique et surtout comme ventriloque, et M. VATTÉMARE, le grand philanthrope cosmopolite, sont deux compagnons de voyage inséparables, plus inséparables que les jumeaux siamois, et que le premier vient souvent en aide au second pour l'avancement de ses projets de bienfaisance et de charité. Ce sera donc avec un plaisir bien vif que le public apprendra que M. ALEXANDRE, réédant sous pressantes sollicitations des amis de M. VATTÉMARE, a consenti à donner lundi prochain, au théâtre de cette ville, une de ces soirées comme lui seul en donne.

VOIR L'ANNONCE.

RUES.—D'après une décision du conseil de ville, on va numéroter de nouveau les maisons et placer à chaque encoignure des tablettes contenant les noms des rues peints en lettres de trois pouces de hauteur. Le but est de faciliter les opérations de la police et la collection des taxes municipales. On estime la dépense à une centaine de louis.

EXAMENS

DES ELEVES DU PENSIONNAT DES DAMES URSLINES DE QUEBEC.

Mercredi et jeudi de cette semaine, ont eu lieu les examens des demoiselles du Pensionnat des Dames Ursulines de cette ville. Les séances des deux jours ont été suivies avec empressement, et ont été honorées de la présence de Mgr. l'évêque de Sydnem et de beaucoup de messieurs du clergé de la ville et de campagnes, amis nés et protecteurs obligés de la bonne éducation, les parents des élèves y ont assisté de droit, et en aussi grand nombre que l'exiguïté du local l'a permis, lequel ne peut contenir guère plus de 400 personnes. Le vif et tendre intérêt que les parents ont manifesté, pendant les examens de leurs enfants, a présenté un spectacle qui parfois a fait couler des larmes ; et l'on ne peut refuser de croire, que les encouragements adressés, en cette circonstance solennelle, à cette jeune et intéressante portion de la société n'aient laissé dans leur cœur des impressions profondes et durables.

Nous reviendrons sur ces intéressantes exercices, la quantité d'autres matières déjà préparées pour ces

numéro ne nous permettant pas d'en dire davantage aujourd'hui.

Liste des demoiselles dont les noms ont été proclamés dans la distribution des prix :

PREMIERE CLASSE.

Grammaire Française.

1^{er} Prix.—Mlle. Antoinette Painchaud, 2d do. Mlle. Clémentine Dionne.

1^{er} accessit.—Mlle. Marie Talbot, 2d do. Mlle. Marie Ann Lampson.

Composition.

1^{er} prix.—Mlle. Josephine Massue, 2d do. Mlle. Caroline Déguise.

1^{er} accessit.—Mlle. Henriette McDonnell, 2d do. Mlle. Marie Ann Jones.

Arithmétique.

1^{er} prix.—Mlle. Mathilde Painchaud, 2d do. Mlle. Georgienne Vanfelson.

1^{er} accessit.—Mlle. Marie Ann Lampson, 2d do. Mlle. Julie Measam.

Eléments de Physique.

1^{er} prix.—Mlle. Agnès Holmes, 2d do. Mlle. Antoinette Painchaud.

1^{er} accessit.—Mlle. Josephine Massue, 2d do. Mlle. Henriette McDonnell.

Eléments de Chimie.

1^{er} prix.—Mlle. Josephine Massue, 2d do. Mlle. Henriette McDonnell.

1^{er} accessit.—Mlle. Mathilde Painchaud, 2d do. Mlle. Marie Ann Lampson.

Eléments de Botanique.

1^{er} prix.—Mlle. Georgienne Vanfelson, 2d do. Mlle. Mathilde Painchaud.

1^{er} accessit.—Mlle. Clémentine Dionne, 2d do. Mlle. Antoinette Painchaud.

Eléments de Minéralogie.

1^{er} prix.—Mlle. Magdeleine Fraser, 2d do. Mlle. Angèle Michaud.

1^{er} accessit.—Mlle. Adèle Roy, 2d do. Mlle. Caroline Lampson.

Eléments de Conchyliologie.

1^{er} prix.—Mlle. Marie Ann Lamp
